

II.—*Etude ethnographique des éléments qui constituent la population du Canada—Origine de la population canadienne.*

Par SIR JAMES MCPHERSON LEMOINE, D.C.L.

Membre honoraire de la Société d'Ethnographie de France.

(Lue le 27 mai 1902.)

II

“Tracer l'origine des groupes divers qui habitent l'Amérique-Britannique—fixer l'ère exacte—décrire les causes de leur migration et de leur établissement—déterminer la proportion dans laquelle chaque race a contribué à la formation de la population complexe des huit provinces du Canada confédéré.”

Tel est le programme que je me proposai en 1892 et que je discutai sous une de ses phases—l'élément français—dans une étude lue en présence de la Société Royale du Canada—laquelle étude fut reproduite dans les Mémoires de la Société, publiés cette même année.

J'entends, aujourd'hui, continuer cette discussion et fournir un bref aperçu d'un autre élément fort notable de notre population—les *U. E. Loyalists*. Ces recrues nous venaient d'au-delà de la frontière sud—c'est-à-dire des provinces anglaises révoltées : ils se groupaient, vers la fin du siècle dernier, en colonies ou individuellement ; tous, des types de loyauté envers leur souverain légitime, le roi de la Grande-Bretagne. Ce n'étaient pas des colons ordinaires : ils étaient assez intelligents, assez industrieux, assez civilisés, pour fonder des villes à l'est du Canada et pour contribuer puissamment à l'établissement de la riche province d'Ontario à l'ouest. Ce groupe prit plus tard le nom de *U. E. Loyalists* : c'est-à-dire, de loyaux sujets et de partisans de l'Empire Uni de l'Angleterre. Ils avaient refusé de faire partie du grand schisme national de 1775-83. Tout en dénonçant les mesures arbitraires du roi George III, à leur égard, ils comptaient voir leurs torts redressés par des voies constitutionnelles, sans recourir à la force.

Ils durent leur nom de *U. E. Loyalists* à un ordre en conseil du parlement impérial, en date du 9 novembre 1789, lequel statuait “ Que tout Loyaliste qui aurait épousé la cause de la Grande-Bretagne, avant le traité de séparation en 1783, ainsi que ses enfants des deux sexes, aurait droit d'apposer à son nom, comme distinction, les lettres U. E. pour perpétuer le souvenir de sa fidélité à l'Empire Uni de la Grande-